



Municipalité de Saint-Barthélemy
665, Rang York
Saint-Barthélemy, Québec, J0K 1X0

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 3 mars 2026 à 20h00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jacques Patry,	maire
Madame Chantal Dumont,	conseillère au siège # 1
Madame Manon Gaudet,	conseillère au siège # 2
Madame Danielle Gladu,	conseillère au siège # 3
Madame Suzie Michaud,	conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard,	conseiller au siège # 5
Madame Andrea Di Meo,	conseillère au siège # 6

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Bonsoir et bienvenue à toutes et à tous.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur Jacques Patry, maire. Monsieur Thomas Gravel, directeur général et greffier-trésorier, assiste à la séance et agit à titre de greffier de la séance.

2026-03-049

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2026

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 731-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 693-22 FIXANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE RANG SAINTE-THÉRÈSE EST/OUEST

4.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

4.3 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 732-26 SUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

4.4 DIRECTIVE PRÉCISANT LA NATURE DES SITUATIONS DANS LESQUELLES L'ORGANISME ENTEND UTILISER UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS

5 FINANCES

5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

5.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 304 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 MARS 2026

5.3 REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE AUX EAUX USÉES

5.4 REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE AU BUREAU MUNICIPAL

5.5 REMPLACEMENT D'UN COMMUTATEUR RÉSEAU EN FIN DE VIE

6 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – DÉFI VÉLO 300 KM POUR LA VIE, 12 ET 13 SEPTEMBRE 2026
- 6.2 APPUI À LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-DE-LESTAGE – PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININS
- 7 LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – GALA DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE DUSABLÉ
- 8 DIVERS
- 9 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Danielle Gladu, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Andrea Di Meo ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-03-050

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QU' une copie du procès-verbal mentionné en titre a été transmise aux membres du conseil, qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance et que la lecture en est dispensée;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Bérard, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Andrea Di Meo ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2026 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-03-051

4.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 731-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 693-22 FIXANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE RANG SAINTE-THÉRÈSE EST/OUEST

ATTENDU QUE L'avis de motion concernant le Règlement numéro 731-26 amendant le règlement numéro 693-22 fixant la limite de vitesse sur le rang Sainte-Thérèse Est/Ouest a été donné lors de la séance du mois de février 2026 sous la résolution 2026-02-044;

ATTENDU QUE Le projet de règlement a été déposé sous cette même résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Suzie Michaud, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Chantal Dumont ET RÉSOLU :

QUE Le règlement numéro 731-26 amendant le règlement numéro 693-22 fixant la limite de vitesse sur le rang Sainte-Thérèse Est/Ouest soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

2026-03-052

4.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Un avis de motion est donné par Monsieur le conseiller François Bérard à l'effet qu'un membre du conseil pourra déposer et présenter, séance tenante ou ultérieure, un projet de règlement sur l'utilisation et l'entretien des bâtiments.

2026-03-053

4.3 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 732-26 SUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Le règlement numéro 732-26 sur l'utilisation et l'entretien des bâtiments est déposé et présenté par Madame la conseillère Danielle Gladu.

2026-03-054

4.4 DIRECTIVE PRÉCISANT LA NATURE DES SITUATIONS DANS LESQUELLES L'ORGANISME ENTEND UTILISER UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS

CONSIDÉRANT QUE L'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite *Charte*;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Barthélemy est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation se doit de se conformer à la disposition;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Gaudet, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Andrea Di Meo ET RÉSOLU :

QUE La Municipalité de Saint-Barthélemy informe le ministère de la Langue française que l'organisme utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

QUE Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*;

QUE La présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site internet de la Municipalité et diffusée au sein de l'organisation afin d'informer les employés.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

5 FINANCES

2026-03-055

5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU' une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise aux membres du conseil et que tous déclarent en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Bérard, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Danielle Gladu ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des prélèvements et des chèques émis, totalisant un montant de 259 863,46 \$;

QUE le conseil accepte le paiement des salaires pour les périodes de paies #3 et #4, représentant la somme de 32 380,69 \$.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

2026-03-056

5.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 304 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 MARS 2026

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy souhaite emprunter par billets pour un montant total de 304 300 \$ qui sera réalisé le 16 mars 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
590-15	54 200 \$
660-20	250 100 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Andrea Di Meo, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Danielle Gladu ET RÉSOLU :

QUE Les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. Les billets seront datés du 16 mars 2026;
- 2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;
- 3. Les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
- 4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	56 200 \$	
2028.	58 400 \$	
2029.	60 700 \$	
2030.	63 300 \$	
2031.	65 700 \$	(à payer en 2031)
2031.	0 \$	(à renouveler)

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

2026-03-057

5.3 REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE AUX EAUX USÉES

ATTENDU la résolution 2025-05-092 concernant l’achat d’un nouveau panneau de contrôle à la station de pompage des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur ce panneau avancent et que des frais ont été encourus par le fournisseur pour l’achat des pièces nécessaires à l’assemblage du panneau;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Bérard, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Andrea Di Meo ET RÉSOLU :

QUE la facture partielle #1657 du fournisseur Ben Électromécanique (9467-6327 Québec Inc.), au montant de 20 825,40 \$ plus taxes, soit payée.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

2026-03-058

5.4 REMPLACEMENT DE L’ÉCLAIRAGE AU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le système d’éclairage au bureau municipal est caduque et doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Gérard Brunelle Électrique Ltée a fourni une soumission pour le remplacement de tous les luminaires dans le bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée est au montant de 2 795,08 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Danielle Gladu, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Andrea Di Meo ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la soumission tel que déposée par l’entreprise Gérard Brunelle Électrique Ltée pour le remplacement des luminaires dans le bureau municipal, au montant de 2 795,08 \$, taxes en sus.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

2026-03-059

5.5 REMPLACEMENT D’UN COMMUTATEUR RÉSEAU EN FIN DE VIE

CONSIDÉRANT QUE l’équipe des technologies informatiques a informé la Municipalité qu’un équipement critique au bon fonctionnement du réseau informatique était en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE l’équipement sera installé par les services techniques de la MRC de D’Autray;

CONSIDÉRANT QUE deux options d’achat ont été soumises, l’une sur Amazon, l’autre de l’entreprise CDW;

CONSIDÉRANT QUE le coût proposé par Amazon est moindre;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Danielle Gladu, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Andrea Di Meo ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy se procure l’équipement recommandé par le service informatique de la MRC de D’Autray auprès d’Amazon;

QUE le service technique de la MRC de D'Autray soit mandaté afin de procéder à l'installation;

QUE les frais totaux estimés pour cette opération sont de 1 725,00\$.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

6 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2026-03-060

6.1 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – DÉFI VÉLO 300 KM POUR LA VIE, 12 ET 13 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une correspondance de la Fondation Cité de la Santé concernant l'organisation d'un Défi Vélo, au bénéfice du Programme de cancérologie de Laval;

CONSIDÉRANT QUE le trajet projeté passera sur le territoire de la municipalité de Saint-Barthélemy;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Chantal Dumont, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller François Bérard ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de la Fondation Cité de la Santé concernant la demande d'autorisation de passage sur le territoire de la municipalité de Saint-Barthélemy pour le Défi Vélo 300 km pour la vie, au bénéfice du Programme de cancérologie de Laval.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

2026-03-061

6.2 APPUI À LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-DE-LESTAGE – PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININS

CONSIDÉRANT QU' une demande de soutien financier a été déposée au bureau municipal concernant des produits d'hygiène féminins;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier viendra en aide aux étudiantes dans le besoin à l'école secondaire Pierre-de-Lestage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait partie du territoire desservi par l'école secondaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Suzie Michaud, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Danielle Gladu ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité accepte de fournir le soutien financier demandé, à hauteur de 500\$.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

7 LOISIRS ET CULTURE

2026-03-062

7.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – GALA DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE DUSABLÉ

- CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité a reçu une correspondance de l'École Dusablé concernant une demande d'aide financière pour le gala de fin d'année;
- CONSIDÉRANT QUE** Le conseil a à cœur de souligner les efforts, la persévérance et les réussites des jeunes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Suzie Michaud, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Gaudet ET RÉSOLU :

- QUE** Le conseil municipal octroie l'aide financière demandée à l'École Dusablé pour le gala de fin d'année, au montant de 550,00 \$.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

8 DIVERS

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à : 20 h 21
La période de questions se termine à : 20 h 57

2026-03-063

10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Danielle Gladu, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Andrea Di Meo ET RÉSOLU :

- QUE** L'assemblée est levée à 20 h 57.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

Jacques Patry
Maire

Thomas Gravel
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jacques Patry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.